

Compte-rendu de la réunion du 23 Juillet 2021

Présents : BONHOMME Gilles, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, GUILLAUME Joël, VERGNOL Monique, PIETRUSIAK Marie Odile, SERRE Roger, BOIVIN Annette

Absente excusée : GONZALEZ Estelle VAYSSIE Marc

Secrétaire de séance : BOIVIN Annette

Lecture et approbation du compte-rendu du 21 Mai 2021.

Validation des contrats d'embauche pour le secrétariat de mairie, l'agence postale et le poste d'agent d'entretien :

M. le Maire débute par le poste d'agent d'entretien pour un contrat de 10h par semaine. Une seule candidature a été posée par Mme Yannick Lauret.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote donc pour :

- que Mme Yannick Lauret occupe le poste d'agent d'entretien ;
- qu'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans soit signé ;
- et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de Mme Yannick Lauret.

M. le Maire poursuit par le poste APC pour un contrat de 15h par semaine. Après examen des cinq candidatures, deux ont été retenues. Après entretien, un contrat à durée déterminée de 3 ans avec 3 mois de période d'essai sera établi au nom de Mme Isabelle Plane. Le contrat prendra effet au 1^{er} août avec une ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote donc pour :

- que Mme Isabelle Plane occupe le poste d'APC ;
- qu'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans soit signé ;
- et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de Mme Isabelle Plane.

Enfin, M. le Maire termine par le poste de secrétariat de Mairie pour un contrat de 18h par semaine. Un contrat à durée déterminée de 3 ans dont 3 mois de période d'essai sera établi au nom de Mme Karine TEILLOT.

Le contrat prendra effet au 1^{er} septembre, et durant le mois d'août, le secrétariat de mairie fonctionnera 1 journée par semaine.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote donc pour :

- que Mme Karine Teillot occupe le poste de secrétaire de mairie ;
- qu'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans soit signé ;
- et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de Mme Karine Teillot.

Signature de la convention avec le SIEG pour les travaux d'éclairage public du Monument aux Morts et du clocher :

Mr le Maire fait part au Conseil municipal du devis pour ces travaux à savoir :

- Coût de l'éclairage du Monument aux Morts : 2 086.76€
- Coût de l'éclairage du Clocher de l'Eglise : 4 480.91€
- Coût de la réfection de l'éclairage public du bourg : 567.50€

Une subvention nous a été accordée par la région d'un montant de 20 000€.

Il faudra veiller à ce que la pose des gaines ait lieu avant le début des travaux.

L'éclairage du clocher et du monument seront couplés avec l'éclairage public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire :

- à signer le devis pour les travaux avec le SIEG ;
- et à mettre tout en œuvre pour que les travaux se déroulent suivant les indications ci-dessus.

Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022 :

M. le maire s'engage à prendre le rôle de coordonnateur et informe le Conseil Municipal que des agents recenseurs seront désignés plus tard, par arrêté.

Choix de l'emplacement pour l'antenne relais téléphonie mobile :

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'après la prospection menée par Orange, 2 des 5 endroits repérés ont été désignés comme emplacement optimal :

- la Croix de Chazelles ;
- et le délaissé du bas du village de Flessanges.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne le délaissé du village de Flessanges pour implanter l'antenne-relais.

Demande de subvention de la Commune de Tauves pour le Concours National Officiel du Saint-Nectaire le 8/08/2021 :

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500€ à la commune de Tauves.

7 pour

1 contre

1 abstention

Questions diverses :

- Modification des statuts du SIEG : les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité
- Notification de la DETR 2021 qui n'alloue pas de crédits pour la réfection des chemins communaux pour 2021. La demande est à renouveler l'an prochain. Cette année, seules les réfections urgentes seront réalisées par la commune.

- Information préalable de travaux effectués par la SAFEGE : il y aura un renouvellement de la conduite d'eau potable du village de Vinlhat Haut à celui de Vinlhat Bas. Les travaux débuteront le 6 septembre 2021.
- Courrier à l'adresse de l'ARS, provenant du dispositif « SIAD renforcé » de Tauves : la commune d'Avèze n'étant pas dans le périmètre du SIAD renforcé, il est demandé d'élargir le champ d'intervention de ce dispositif à la commune.

La séance est levée à 19h15.